

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES FINANCIERS 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saguenay, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé au bureau de l'assistante-greffière le 16 septembre 2024.

Toute personne peut en prendre connaissance à la Direction des finances, division de l'évaluation, au 150, boulevard du Saguenay Est, arrondissement de Chicoutimi, durant les heures régulières de bureau soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi inclusivement, ou en téléphonant au 418 698-3033.

Avis est également donné, conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 (au plus tard le 30 avril 2025);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Saguenay  
Direction des finances  
201, rue Racine Est, C.P. 8060  
Chicoutimi (Qc) G7H 5B8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Direction des finances, 201, rue Racine Est, arrondissement de Chicoutimi, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro VS-R-2014-54 et applicable à l'unité d'évaluation;

Pour les deux années subséquentes (2026-2027), seules les demandes de révision concernant le rôle d'évaluation au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi pourront être déposées pour chacun des exercices financiers auxquels s'applique un rôle triennal.

SAGUENAY, le 19 septembre 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

AJ/sg